

Paris, le 24 juin 2015

LA CONCESSION, UN MODÈLE PUISSANT POUR L'AVENIR DES INFRASTRUCTURES ET DE LA MOBILITÉ

Le modèle de la concession à la française était au cœur des débats du colloque organisé ce matin par l'ASFA à l'occasion de son assemblée générale. Pour les sociétés concessionnaires, ce modèle évolutif, véritable levier de développement économique au service de l'État, est amené à jouer un rôle majeur pour répondre aux futurs besoins de mobilité et d'infrastructures.

Réunissant représentants de l'Administration, responsables politiques et experts, le colloque de l'ASFA avait pour ambition de répondre au déficit de connaissance et de reconnaissance de l'économie de la concession à la française.

Un modèle qui a donné à la France une longueur d'avance en matière d'infrastructures routières

Les débats ont été l'occasion de poser la question des rôles respectifs de l'État et des concessionnaires dans ce modèle économique, financier et politique, parfois mal compris, qui a permis depuis 50 ans la réalisation d'un réseau de plus de 9 050km, 5 fois plus sûr que les autres réseaux et sans faire appel à l'argent public. Ce réseau permet à la France de se voir reconnaître une prééminence mondiale pour la qualité de ses infrastructures routières.

Le Plan de Relance Autoroutier, une illustration des capacités d'évolution du modèle de la concession

Les échanges ont également permis de montrer que le modèle de la concession est une réponse aux enjeux en matière d'infrastructures. Le Plan de Relance Autoroutier décidé par l'État illustre le caractère évolutif d'un modèle qui peut s'adapter aux nouveaux enjeux d'aménagement du territoire et aux contraintes des finances publiques. En contrepartie d'un allongement de la durée des concessions de deux à quatre ans, les sociétés d'autoroutes devraient investir 3,2 milliards d'euros pour moderniser les infrastructures autoroutières, soutenir la croissance économique et contribuer à la création de 8 200* emplois par an, pendant la durée des travaux (3 ans en moyenne).

Le modèle de la concession au service des enjeux de la mobilité de demain

Dans son allocution de conclusion, le Président de l'ASFA, Pierre Coppey, a rappelé que le modèle de la concession permet aux acteurs privés d'être présents aux côtés de l'État pour relever les défis futurs en matière de mobilité, au premier rang desquels se situent ceux des zones périurbaines, où la congestion est souvent extrême et où l'offre de transports en commun n'est plus adaptée. En participant au développement de modes de transports partagés (car, covoiturage, gares multimodales), les sociétés concessionnaires d'autoroutes contribuent à repenser le rôle et le fonctionnement des infrastructures de transport, au bénéfice des citoyens et de l'activité économique des territoires.

**Source FNTF*